



Droit de passage par mon porche

Par **brice morize_old**, le **17/03/2008** à **23:49**

mon voisin possède un droit de passage pour accéder à son jardin d'après l'acte de vente que je possède.

cependant aujourd'hui je souhaiterais connaître quels sont les moyens que celui-ci peut prétendre utiliser du fait que rien ne soit précisé sur mon acte de vente.

ou puis-je m'adresser pour connaître la largeur de ce droit de passage dont il a le droit, ainsi que la distance de l'ouverture dans notre mur mitoyen.